



Conseil Communautaire du 09/11/2022 - BAZIAN

Procès-Verbal

Présents(es) :

Barbara NETO, Véronique COELHO, Rosette ORTHOLAN, Daniel DARROUX, Gérard MIMALE, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Michel SAINT ANDRIEUX, Frédéric CORNU, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGE, Alain SCHOFFRE, Brigitte SERRALTA, Guy FAVAREL, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Jean-Charles COSTES, Bernard LASPORTES, Philippe ANDRIEU, Robert PACHE, Daniel PERES, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLEN, Victor JAFFRES, Gilles GUICHARD, Laurent GEYRES, Vanessa COUDERC, Jean-Claude BOURGUIGNON, Jean-Jacques OSPITAL, Corinne LAPLANE-SOTUM.

Absents(es) ou excusés(es) :

Jean-Pierre DOAT (Suppléant), Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX-LOUIT (Suppléant), Philippe CANTAN, Pierrette MENAL (Suppléant), Isabelle CAILLAVET, Lara KLUCZYNSKI, Alex CAUQUIL, Gisèle FAUCHE (P. : V. COUDERC), Chantal GOULU-MARTINAT, Anthony CHAULET, Christine BRAZZALOTTO, Béatrice NARRAN (P. : J-C BOURGUIGNON), Pierre ANTONELLO.

L'an deux mille vingt-deux, le 9 novembre 2022, Mme la Présidente ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, une fois l'appel des membres du Conseil Communautaire présents fait, les excuses des conseillers communautaires empêchés transmises et les différents pouvoirs comptabilisés. Elle cède alors la parole à Mme Coelho, maire de Bazian, pour quelques mots de bienvenue et une présentation de la commune qui s'étend sur 1 271 hectares et comprend 12 exploitations agricoles en bio. Elle précise que 30 % de la SAU de la commune est cultivée en bio. Elle évoque la restauration du bâti (Tour, Château et Porte), le nombre important de résidences secondaires, le dynamisme des associations (comité des fêtes, chasse, Randonneurs des Castelnaud), la fréquentation des deux PR.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la Présidente propose que Mme Véronique Coelho soit désignée secrétaire de cette séance du conseil communautaire.

Elle souhaite la bienvenue à Mme Virginie Avezac qui a pris son poste de Directrice Générale des Services le 2 novembre dernier et lui demande de bien vouloir se présenter aux élus du conseil communautaire. Mme Avezac déclare être entrée dans le vif du sujet dès sa prise de poste avec le transfert de la compétence Enfance-Jeunesse et les conséquences induites en matière de ressources humaines. Elle rappelle avoir occupé le poste de responsable de l'urbanisme au sein du PETR du D'Armagnac et se réjouit de revenir sur ce territoire qu'elle connaît après un passage à l'Education Nationale dans les services de l'IUT d'Auch. Elle insiste sur sa disponibilité que ce soit par mail

(dgs@dartagnanfezensac.com) ou par téléphone. Mme la Présidente précise aux maires qu'ils peuvent dès à présent la solliciter et assure qu'elle fera le tour des communes à la rencontre de chaque maire de la collectivité rapidement.

2. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 28/09/2022 à Roquebrune

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre est adopté à l'unanimité à une correction près demandée par M. Cavalière sur le rapport concernant l'OPAH concernant un chiffre erroné à corriger.

3. Ressources Humaines : recrutement d'un(e) chargé(e) de coopération CTG

Mme la Présidente indique qu'il ne s'agit pas d'une ouverture de poste permanent, c'est un recrutement conscrit à la durée de la CTG (2025) puisque sa mission consiste à :

- . assurer l'animation de la CTG,
- . définir un champ d'actions organisé par des fiches-actions,
- . rechercher les différents financements et subventions possibles.

Ce poste de chargé(e) de coopération CTG, qui faisait partie des effectifs de la mairie de Vic-Fezensac et cela jusqu'en fin novembre 2022, doit désormais rejoindre la communauté de communes.

La délibération correspondant à ce recrutement est validée à l'unanimité.

4. Ressources Humaines : modification du tableau des emplois

Dans le cadre du transfert de la compétence « Petite enfance, Enfance et Jeunesse », Mme la Présidente propose à l'assemblée une mise à jour du tableau des emplois de « D'Artagnan en Fezensac » qui intègre les agents en charge de l'exercice de cette compétence ou crée les postes correspondants. Pour une partie, il s'agit des agents en poste actuellement sur la crèche (Casita) de la commune de Vic-Fezensac. Ces agents sont transférés de fait avec la prise de compétence. Pour le reste il s'agit de la création des postes pour la reprise des services du relais petite enfance (RPE), de l'ALSH (centre de loisirs) et du centre de loisirs associé au collège (CLAC) géré jusqu'au 31 décembre 2022 par Vic Accueil. Les salariés actuels de Vic Accueil pourront postuler sur ces postes afin de poursuivre leur mission. Le nouveau tableau des emplois ainsi proposé est validé à l'unanimité.

5. Finances : reversement des paris hippiques à la Société Hippique de Vic-Fezensac

A la suite de la demande du secrétaire de la Société Hippique de Vic-Fezensac, Mme la Présidente propose à l'assemblée de reverser à l'association le montant des paris qu'elle a perçu lors des meetings hippiques de 2020 et 2021 en guise de soutien et au regard de son activité. Ces recettes sont directement induites par leur activité. Elle précise qu'il y a une année de décalage entre les courses et la perception de la recette. Pour 2022, les courses ayant été organisées à Cazaubon en raison de l'impraticabilité de la piste due à la sécheresse estivale, on ne sait pas si la collectivité percevra ces paris.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. QUESTIONS DIVERSES

- Maison de Santé

Mme la Présidente fait une présentation rapide de la note de situation distribuée aux élus. Elle insiste sur la priorité de la collectivité à accueillir des médecins et de manière générale des professionnels de santé sur le territoire. De manière générale, en France, comme sur le territoire de la CCAF, c'est un réel bouleversement de l'exercice de la médecine qui est en train de se produire. L'installation du Centre Territorial de Santé est en cours à la Maison de Santé, le but étant que chaque patient puisse retrouver un médecin. Certes, il n'y aura plus de médecin attiré individuellement avec le CTS, mais la Présidente relaie la volonté du CTS d'instaurer un médecin habituel quand cela sera possible pour chaque patient. Le CTS a affirmé sa volonté de travailler avec les professionnels de santé du territoire lors d'une rencontre avec tous les professionnels à la Mairie de Vic-Fezensac. Des réunions régulières d'échanges sont envisagées et la communauté de communes maintiendra ses réunions de travail avec les professionnels exerçant sur le site en tant que gestionnaire du bâtiment. Même si les responsables de la SISA se voient contraints de la dissoudre au 31 décembre prochain, elle informe l'assemblée que le Docteur Péré a émis le souhait de rester exercer à la Maison de Santé. Mme la Présidente convient que ce dossier est sensible pour notre territoire à plusieurs niveaux ; d'abord, le licenciement des secrétaires actuelles de la MSP qui génère une certaine inquiétude au niveau de l'accueil de la patientèle, ensuite le transfert de la patientèle importante des docteurs qui arrêtent ou réduisent leur activité. Au regard de la démographie médicale, le territoire de « D'Artagnan en Fezensac » est en situation difficile, malheureusement comme la grande majorité des territoires français qui paient aujourd'hui le manque de médecins formés. Pour simple comparaison, la faculté de médecine de Toulouse forme 150 médecins généralistes par an, aujourd'hui le département du Gers en aurait besoin de 50. Face à cette situation, la CCAF fait son possible pour améliorer les conditions d'accueil et l'attractivité du territoire. Mme la Présidente rappelle également qu'une urgence vitale ne relève pas de la Maison de Santé mais des services d'urgence (le 15). M. Lasportes demande quelle est la durée d'engagement du CTS. Mme la Présidente lui répond qu'il n'y a pas de limite, il restera sur le territoire autant que de besoin. M. Desenlis précise que le déploiement des CTS s'effectue en fonction des besoins. Aujourd'hui le recul n'est pas suffisant. Mme la Présidente précise que lorsque le CTS de Vic-Fezensac sera au complet, une antenne sur Gondrin sera déployée comme c'était prévu. Le simple fait que ce système existe et fonctionne, peut attirer de nouveaux médecins. On peut tout de même s'attendre à un certain turn-over dans les médecins salariés au regard des profils attirés (retraités en maintien d'activité, jeunes qui testent leur activité...). Il est essentiel de laisser le temps à la structure de se mettre en place avant de mesurer les contraintes et les bénéfices pour le territoire. Cette structure aura nécessairement un coût pour le Département et aussi pour la collectivité. Pour la collectivité le coût sera certainement de l'ordre de 40 à 50 000 € par an (correspondant aux coûts des loyers et charges pris en charge pour le compte du CD32). M. Ospital s'interroge sur le secrétariat du Docteur Péré. Il lui est répondu qu'elle sera libre de choisir la formule qu'elle préfère, des heures de secrétariat ou faire appel à une plateforme téléphonique pour la prise de rendez-vous de ses patients. Mme la Présidente aborde la problématique du SSR dans cette évolution. Des échanges entre l'Hôpital et le CTS sont en cours.

- CTG : Conférence des maires

Mme la Présidente indique qu'un compte rendu de la dernière conférence des maires sur le mode de financement de la CTG sera diffusé prochainement et rappelle ce qui a été convenu à savoir que chaque maire revient vers son conseil municipal avec l'ensemble des

documents et fait remonter à la communauté de communes le choix définitif entre les trois scénarii possibles :

- SCENARIO 1 : l'intégralité du besoin en financement de la compétence « petite enfance, enfance, jeunesse » sera prélevée sur les attributions de compensation des communes.
- SCENARIO 2 : la moitié du besoin en financement de la compétence « petite enfance, enfance, jeunesse » sera prélevée sur les attributions de compensation des communes, l'autre moitié sera levée par le biais de la fiscalité intercommunale.
- SCENARIO 3 : l'intégralité du besoin en financement de la compétence « petite enfance, enfance, jeunesse » sera levée par le biais de la fiscalité intercommunale.

Cette réponse doit être connue par retour du formulaire joint pour le 14/12, date du prochain conseil communautaire.

- **SSIAD (Services de soins infirmiers à domicile)**

M. OSPITAL interroge Mme la Présidente sur la situation du SSIAD. Mme la Présidente rappelle que le SSIAD fonctionne actuellement sous l'égide du HAD (Hospitalisation à Domicile) qui en a l'administration provisoire. L'hôpital local de Vic a candidaté pour reprendre le SSIAD. Des passerelles existent également avec l'EHPAD d'Eauze. La décision devrait tomber le 12 décembre prochain.

- **RIGUECOOP / Facture énergétique**

Mme Arqué souhaite informer le conseil communautaire des inquiétudes de l'entreprise RIGUECOOP qui anticipe une hausse de 400 % des tarifs de l'électricité en 2023, soit un passage de 20 000 € à 80 000 €. C'est une charge que l'entreprise ne pourra pas absorber. M. le Préfet a été informé de cette situation. M. Lasportes avertit qu'il faudra donc rester prudent en matière de fiscalité d'autant que les bases vont sans doute augmenter. Mme la Présidente indique avoir évoqué cette problématique avec d'autres entreprises du territoire et souligne que ce problème va également se poser pour les collectivités.

- **Projet de panneaux photovoltaïques**

M. Mimalé demande la parole pour informer l'assemblée de sa volonté de concrétiser le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le lac du Baradet. Il indique que les délégués des communes au syndicat de rivières seront amenés à se positionner sur le projet rapidement.

Mme la Présidente lève la séance vers 22 H 30.

La Présidente,
Barbara NETO

La Secrétaire de séance,
Véronique COELHO